

LE PRÉCURSEUR.



JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissement pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue St-Dominique, passage Couderc, au deuxième étage; à Paris, chez M. SAUTELET, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 31 décembre 1827.
DE L'ANNÉE 1827.

Plusieurs années successivement écoulées sous l'administration de M. de Villele, ont vu attaquer ou détruire nos plus précieuses libertés, en même temps que le jésuitisme et la congrégation étendant au loin leurs immenses rameaux, couvraient notre pays d'une ombre mortelle. Aussi, incertaine de son sort, tourmentée du présent, la France était encore plus effrayée de l'avenir. Ces craintes semblaient s'accroître surtout au moment où l'année 1827 vint à s'ouvrir. Au dedans, le parti apostolique redoublait ses efforts pour s'emparer exclusivement du pouvoir; ses exigences et ses arrières-pensées ne s'étaient que trop manifestées dans les projets de loi sur le juri et sur la presse apportés aux chambres comme un présent de la nouvelle année. La chambre des pairs, éclairée enfin sur la marche du ministère, résistait, il est vrai, aux empiétements de l'absolutisme; la magistrature continuait de rendre des arrêts et non pas des services; mais de tels obstacles n'étaient rien aux yeux de la faction qui ne cachait plus l'intention de les briser. Au dehors, couverte des mépris de l'Espagne, alarmée des bruits de guerre qui agitaient le Portugal, spectatrice immobile de la lutte engagée entre la Grèce et la Turquie, entre la barbarie et la civilisation, déçue enfin, sous un ministère inhabile, du rôle où l'appelaient sa position, ses richesses et le génie de ses habitants, notre patrie semblait avoir oublié qu'il y a peu de temps encore ses étendards victorieux flottaient dans presque toutes les capitales de l'Europe.

Tels étaient les funestes auspices sous lesquels nous entrâmes dans l'année 1827.

Au milieu de si graves circonstances, la session des chambres, toujours si digne d'intérêt par elle-même, devait exciter encore plus vivement l'attention publique. Cette fois, en effet, il s'agissait des destinées du pays tout entier. Formée sous l'influence du ministère, peuplée de ses créatures, la majorité de la chambre des députés n'avait été depuis 1824 qu'un docile instrument de ses volontés. Cette année, malgré ce servilisme général, on vit l'opposition, si faible antérieurement, grossir alors de tous les hommes à conscience, porter dans les scrutins 150 voix libres et indépendantes. S'il ne lui fut pas donné de triompher, elle fit du moins éclater toute l'énergie du plus noble caractère et du plus admirable talent. La patrie reconnaissante conservera longtemps les souvenirs des mémorables discussions sur la presse et sur le budget, et portera à la postérité les noms respectés des Royer-Collard, des Gauthier, des Benjamin Constant, des Bourdeau, des Casimir Perrier, des Lafitte, des Preissac, des Leyval, des Beaumont et de tant d'autres honorables défenseurs des libertés publiques. Puissent leurs adversaires rester ensevelis dans un éternel oubli! puissent-ils n'en être jamais arrachés! C'est par là seulement qu'ils peuvent échapper aux justes censures de la postérité indignée.

Ce que voulait l'opposition de la chambre des députés, la chambre des pairs eut la gloire de le faire, et de fonder ainsi l'aristocratie sur la popularité: dès le commencement de la session elle donna un grand exemple de son attachement aux anciens édits de la monarchie, en accueillant la pétition de M. de Montlosier; mais elle ne fit ainsi que fournir à un ministère audacieux une nouvelle occasion de montrer son mépris pour les lois existantes et pour les résolutions du premier corps de l'état.

Plustard, et avec plus de succès, la noble chambre repoussa, par le seul aspect d'une attitude imposante, une mauvaise loi dont la discussion lui fut épargnée, en même temps qu'elle refaisait, dans l'intérêt du pays et de la justice, un projet de loi non moins funeste.

Grâce lui en soient donc rendues! le cours des mauvaises lois, dont chaque année nous avait successivement dotés depuis 1824, s'est enfin arrêté. Des lois importantes et salutaires ont au contraire marqué cette session. Celle sur le juri fut un véritable bienfait; le code forestier, monument législatif le plus important qui ait été élevé depuis la restauration, a fait cesser le cahos d'une législation incohérente et confuse, et apporté de grandes améliorations dans l'administration d'une des branches les plus considérables des richesses nationales; enfin, la loi sur la traite de Nègres est venue consoler l'humanité et la rassurer contre des craintes et des crimes toujours renaissans.

Cependant, au milieu des orages de cette longue session, un moment la France respira; un moment elle espéra que le monarque qui avait entendu les vœux de son peuple en retirant le projet de loi sur la presse, allait combler d'autres vœux non moins chers, et dont l'accomplissement eût excité des acclamations de joie unanimes. Mais le ministère se plaçant entre le roi et la nation, la frappait dans l'élite de la population parisienne, et changeait ainsi une fête de famille en un jour de tristesse et de deuil. La haine dont il était l'objet explique assez sa vengeance. Plus tard, il l'exerça encore sur la presse en lui imposant un ignoble bâillon. Mais, vains efforts! l'opposition renaissait à chaque pas et se multipliait sous diverses formes. C'est ainsi que formant d'utiles et patriotiques associations, elle substituait l'action salutaire de la presse ordinaire à celle de la presse périodique; et portant au loin le bienfait des lumières, avertissait la nation des dangers qui la menaçaient. La formation des listes électorales devait en effet décider du sort du pays. Il était plus d'un obstacle à vaincre, plus d'une fraude à déjouer; mais aussi combien d'énergie dans les citoyens pour faire reconnaître leurs droits! quel zèle dans la jeunesse pour servir une si belle cause! quelle impartialité enfin, et quelle sagesse dans les tribunaux qui n'appartiennent à aucun autre parti qu'à celui de la justice et des lois, et que cependant on s'efforçait de dépouiller de leur autorité par de scandaleux conflits!

Tant d'efforts ne devaient point être perdus; et lorsque le ministère, dénaturant la majorité de la chambre des pairs, dissolvait en même temps, par une heureuse imprudence, la chambre élective, et appelait, avec une précipitation coupable, les citoyens dans les collèges électoraux, il crut les prendre au dépourvu, mais il les trouva sous les armes. Le triomphe de la cause constitutionnelle fut complet; et du sein de l'urne électoral sortit, aux acclamations de la France, une chambre renouvelée, brillante de talents divers, et riche des leçons du passé et des espérances de l'avenir. Toutefois, de cruels événements vinrent faire une triste diversion à l'allégresse publique: Paris épouvanté a vu se renouveler les désastres de ce vendémiaire de funeste mémoire, et le pavé de ses rues a été rougi du sang de ses enfans. De si grands attentats ne pouvaient rester impunis; la magistrature était là, toujours vigilante et dévouée au bien public; elle instruit cet important procès, et prépare en silence un arrêt que dictera la seule vérité.

La patrie eut encore d'autres malheurs à déplorer dans le cours de cette année: déjà veuve de Camille Jordau, de Foy, de Lanjuinais, de Boissy-d'Anglas, elle devait encore pleurer et le spirituel et énergique Girardin, et le vertueux duc de Liancourt, dont il était réservé à la police de profaner les restes vénérés; et enfin, cet éloquent Manuel que l'on condamnait sans l'entendre, et dont les généreuses intentions furent trop souvent méconnues et calomniées.

Tandis que la France luttait péniblement contre un ministère impopulaire, le roi d'Angleterre pla-

çait à la tête de ses conseils le grand homme qui avait pris pour devise: *Liberté civile et religieuse pour tous les peuples du monde*. Heureuse l'Angleterre! heureuse l'Europe, si une mort prématurée n'eût point enlevé M. Canning à ses nobles projets! Toutefois sa politique devait lui survivre, et le torisme vaincu put apprendre que le sort des trois royaumes ne dépendait pas d'un seul homme.

L'intervention dans les affaires de la Grèce avait été l'ouvrage de M. Canning; elle se continua encore après lui; l'humanité reprit enfin ses droits; elle a été vengée à Navarin; et la Grèce expirante put concevoir des espérances que peut-être Scio a détruites.

Mesurons maintenant l'espace parcouru depuis 1826, et nous verrons que le siècle a marché vers la civilisation et la liberté. Si l'Espagne déchirée par les factions reste encore comme un exemple aux nations, qui voudraient se soumettre au joug de l'absolutisme; si l'Italie sous le sceptre de plomb de l'Autriche attend de meilleurs jours; si le corps germanique travaillé par les idées philosophiques n'a point reçu les institutions qu'il réclame, du moins en France, le ministère vaincu par une opposition toujours croissante; en Angleterre, le torisme dépossédé du pouvoir; en Portugal, la constitution de don Pedro jurée par don Miguel; enfin la Grèce secourue, attestent la puissance de l'opinion publique et les progrès de l'esprit humain.

Sans doute les hommes dévoués à la cause constitutionnelle ont encore beaucoup à faire; il leur reste plus d'un combat à livrer ou à soutenir; mais du moins ils ont vu leur sort s'améliorer et leurs forces grandir et s'accroître. Ils étaient entrés dans l'année 1827 avec des craintes pour nos libertés; l'espérance leur ouvre l'année 1828.

Grâce au ciel, le prétendu désastre des Grecs à Scio, a toute l'apparence d'une calomnie italienne contre M. de Rigny, et les *Gazettes* de Lyon et de Paris en seront pour leurs joies indiscrètement étalées. Aux nouvelles venues par les voies de Suisse et d'Angsbourg (Voyez notre article *extérieur*), il faut ajouter le silence de l'*Observateur Autrichien*, qui n'aurait pas manqué de s'emparer d'un texte si heureux pour lui. Comment croire d'ailleurs que lord Cochrane ait été assez imprudemment naïf pour engager un combat contre la flotte française? et si M. de Rigny n'a pas été provoqué par les Grecs à Scio, comme il l'avait été par les Turcs à Navarin, la conduite qu'on lui suppose aurait-elle eu même un prétexte?

Un changement de préfet est en province ce qu'un changement de ministère est à Paris. Voici les bruits qui continuent à circuler dans notre ville: M. le comte de Brogès devrait revenir sous peu de jours, mais pour attendre à son poste son successeur qui serait M. Ferdinand de Berthier. M. M. Ferdinand de Berthier, l'une des ci-devant colonnes de l'opposition de droite! La chose n'est guère croyable. Nous craignons presque, en recueillant ce bruit, de devenir l'écho d'une calomnie.

— M. Lagier, notaire à la Motte, département des Hautes-Alpes, vient de tuer à coups de couteau l'un de ses plus intimes amis. Le bruit public ajoute à cette nouvelle que la folie du meurtrier est la seule cause de ce malheur.

— On nous écrit de Marseille, du 28 décembre: « M. Drovetti est parti ce matin, sur le brick de guerre le *Lancier*. Il emporte les présens du roi de France pour le Pacha. »

Limoges (Haute-Vienne.)

De toutes les fictions ténébreuses, sorties de l'imagination des plus sinistres romanciers, il n'en est aucune qui puisse égaler en horreur la trop déplorable réalité de la catastrophe que nous allons rapporter:

A cette heure après minuit, lorsque tout le bourg de St-Symphorien, battu par une pluie violente, mêlée de vent, dormait en attendant le réveil du jour, un de ses habitants, le canibale, l'incendiaire Doirat, s'arrache du lit où reposent sa femme et ses enfants... Le sommeil n'a plus de pavots pour lui... La furie qui l'obsède et le poursuit vient de l'abreuver de ses derniers poisons... Les armes, les torches sont prêtes... l'heure du massacre a sonné... Doirat est parti !...

Il parcourt le village... A l'instant, aux quatre coins le feu brille... les maisons, les granges de ses parents, de ses voisins sont la proie des flammes...

Il revient à son domicile... il l'incendie... A la vue des brasiers qu'il vient d'allumer, il s'arme d'une hache : qui le croira jamais !

Son épouse, âgée de 28 ans, est immolée ; sa fille aînée, issue d'un premier mariage, âgée de 21 ans, est partagée vivante ; la femme Plainevert, sa voisine, âgée de 52 ans, mère de six enfants, accablée aux cris des victimes, est renversée, terrassée, campée en morceaux... ; Jean Raton, âgé de 19 ans, est assommé d'un coup dans les reins, qui pénètre jusque dans la poitrine ; enfin, Jean Raymond, son petit-fils, âgé de 14 mois, est mutilé au front et à la main gauche...

Lassé du poids de sa hache, il laisse reposer son terrible instrument !...

Et comme si le meurtre était trop lent pour sa rage, quand il faut frapper deux fois, il prend ses pistolets...

Du premier coup, Marguerite Lenoir, femme Villot, atteinte d'une balle à l'épaule droite, est jetée sur le carreau, et du second, Jean Lachâtre est atteint dans les reins et blessé grièvement.

Tandis que ce tigre furieux jonche la terre de cadavre et de chairs palpitantes, l'incendie fort et terrible, s'élevant en 4 colonnes de feu, éclaire au loin la campagne, grandit, s'irrite à vue d'œil, et semble ne devoir faire bientôt qu'une vaste fournaise du malheureux bourg de St-Symphorien.

La stupeur générale est à son comble, tous les habitants, saisis d'une terreur inconnue, courent et la en désordre, en tumulte, songeant à peine à protéger leur vie, à défendre leur propriété... ; la peur seule règne et accroît le danger... ; les cris à l'assassin, au feu, au secours, partis de tous les points à la fois, répétés par toutes les bouches avec l'accent du désespoir, remplissent l'espace où se perdent confondus les gémissements des victimes, qu'un reste de vie anime encore... Où courir ? arrêter le feu qui consume, étancher le sang qui ruissèle !... Quel spectacle !... quelle nuit !...

Doirat seul, sans larmes au milieu de sa famille assassinée, sans terreur au sein de la désolation universelle, marchant sur des cadavres, a rechargé ses trois pistolets... ; il parcourt comme un trait la mort à la main, les rangs tumultueux de ses amis, de ses concitoyens... ; il tire au hasard sur l'un, sur l'autre, de près, de loin, à bout portant... ; il blesse, il cillette, il épouvante encore... ; sa fuite ressemble au passage de la foudre... ; il est hors du village... ; il a touché le lieu qu'il a marqué pour son supplice !...

A l'instant une lueur subite frappe les regards... ; quelques personnes accourent, à leur tête paraît le vénérable pasteur du lieu... ; ils arrivent sur la crasse d'un étang voisin... ; ils cherchent des yeux... ; ils aperçoivent surager un cadavre !... C'était celui de l'exécration Doirat... ; trahi par son pistolet, pour la première fois infidèle à sa rage, ce monstre y avait trouvé la mort.

Que d'affreuses réflexions se présentent en foule quand on voit que cinq assassinats, celui d'une épouse, d'une fille, autant de tentatives de meurtre, un quadruple incendie, un suicide enfin, ont à peine suffi pour remplir une heure de l'existence d'un seul homme !

Les causes antérieures, et qui auraient armé le bras de Doirat, ont été vainement recherchées. La misère n'y joue aucun rôle, cet homme jouissait d'une honnête aisance ; il vivait en bonne intelligence avec tous les habitants de St-Symphorien. Il avait fait son jubilé, s'était confessé et avait prononcé l'amende honorable de toutes ses fautes passées, au nombre desquelles figurait la mort d'une première épouse, que ses affreux traitements avaient forcée au suicide. Le soir même de l'événement, il avait tenu sur ses genoux son plus jeune fils, et avait ainsi passé la soirée.

Il paraît cependant que le calme de son esprit n'était que feint et calculé, et que, depuis quelques jours, il méditait la destruction entière des habitants de St-Symphorien et de leur fortune agricole. On a su par quelques témoins que quinze jours avant la catastrophe, il s'était rendu à Limoges, et en avait rapporté les trois gros pistolets qu'on a trouvés sur lui. Les atrocités dont Doirat s'est rendu coupable ont donc été le résultat d'une longue et affreuse préméditation.

M. Emmanuel Découx, procureur du roi près le tribunal de Belloc, instruit de ces horribles désastres, en a fait parvenir la nouvelle dans toutes les

communes du ressort, et a le premier ouvert une souscription que M.M. Descoutures et Tauchon, notaires à Limoges, toujours prêts à soulager l'infortune et à secourir les vœux de la bienfaisance, se sont empressés d'accueillir et de faire connaître à leurs concitoyens. (Courrier des Tribunaux.)

CORRESPONDANCE DE EYNARD.

(Adressée de Beaulieu le 25 décembre.)

Extrait de diverses lettres de M. Gosse.

Rade de Poros à bord l'Unicorn le 22 oct. au 25 nov.

Après plusieurs détails sur sa gestion et quelques renseignements sur de légers succès maritimes, M. Gosse dit :

« Lord Cochrane fit relâcher les prisonniers turcs en leur rendant ce qui leur appartenait. Quelques mutineries ont eu lieu à ce sujet, à bord de notre frégate ; mais grâce à l'énergie de l'amiral, les prisonniers ont été libérés.

« Nous venons de voir arriver le bateau à vapeur l'Entreprise ; c'est un bâtiment considérable, mais d'une construction fautive pour tenir la mer. C'est un sarcophage de dépense et d'embaras ; pour s'en servir il faudrait augmenter le diamètre des roues.

« Lord Cochrane a reçu par lord Ingestrie une communication de l'amiral Codrington, pour nous empêcher de faire une expédition contre l'Albanie. Nous ne comprenons pas pourquoi on ne veut pas nous laisser agir lorsqu'Ibrahim continue la guerre.

« Nous avons appris que les filles de Karaiskaki sont réduites à la dernière misère ; à mon retour à Poros je m'occuperais de leur faire passer quelques secours. Lord Cochrane avait apporté de l'argent pour remettre aux malheureux habitants de Calamos, mais il n'a pu en faire usage, à cause du silence obstiné qu'a gardé le gouverneur, en réponse à une lettre qui lui avait été adressée à ce sujet. »

M. Gosse donne ensuite plusieurs détails sur l'expédition dans le golfe de Lépante :

« Le rapport officiel nous en est parvenu hier à Poros. Sept bâtiments turcs armés ont été détruits et 3 bâtiments autrichiens confisqués. Les équipages grecs du brick le *Sauveur* donné par les comités et d'une des chaloupes canonnières se sont surtout distingués. Le bateau à vapeur a fait merveille. L'affaire a été des plus chaudes, car comme elle se passait près des côtes, dans le port de Salona, les bâtiments turcs étaient soutenus par le feu des troupes albanaises au nombre de 1000 hommes cachés entre les rochers. Aussi nous avons eu quelques blessés, et M. Schanlang, premier lieutenant du brick le *Sauveur*, a été tué au moment où il s'emparait d'une belle goëlette algérienne. La plupart des officiers européens ont été blessés, mais l'impression que laissera aux ennemis le résultat de cette bataille, ne peut qu'être avantageuse à notre cause.

« Le général Church est à Voslizza ; nous attendons avec impatience de savoir s'il aura réussi dans son expédition.

« Aujourd'hui 22 octobre s'embarquent les volontaires de Scio. Hier Fabvier est parti de Méthana avec des troupes et des munitions pour cette destination. Les sciotas ont fait de grands sacrifices et montrent beaucoup de patriotisme. Puisse l'expédition réussir !

« C'est avec une vive affliction que je dois vous dire que les pirateries continuent malgré les efforts de l'amiral pour les empêcher. »

Extrait des lettres du colonel Heideck.

Poros, du 13 au 16 novembre.

« L'argent pour notre dernier crédit de 30 mille francs n'est pas encore arrivé de Smyrne. Pourvu que les affaires de Navarin n'amènent pas quelque catastrophe dans cette ville, et ne nous privent ainsi de cette somme qui nous est d'autant plus nécessaire que les 10 mille piastres d'Espagne que vous avez remises à ma disposition sont presque dépensées, et que les derniers 12 mille provenant de vous par le canal du comte Viaro Capo d'Istrias ont été entièrement employés par la flotte qui a des besoins grands et urgents.

« Une expédition d'environ 2000 hommes que Fabvier a conduits à Chio, a pris cette île, détruit ou pris environ 500 turcs avec plusieurs agas et officiers ; le reste est étroitement serré dans les forts qui dominent le port, où il y a aussi quelques bâtiments turcs qui ne tirent plus depuis que M. Schinglein, mon officier d'artillerie, leur lance ses bombes comme avec la main (c'est l'expression de Fabvier). Nous espérons que l'entreprise réussira complètement, et que cette belle île qui a tant souffert, sera délivrée du joug ottoman ; car la flotte turque qui peut encore paraître en mer, ne suffit pas pour des opérations de quelque importance quand les grecs veulent l'empêcher.

« Ibrahim paraît vouloir quitter la Morée. Il a commencé à concentrer ses troupes à Coron et Modon, mais il lui faudra nolisier des bâtiments pour transporter son armée, car il ne lui en reste plus assez après l'affaire de Navarin.

« On dit que les Arabes et les Albanais à la solde d'Ibrahim ont quitté Patras, et que les habitants Turcs ont écrit au général Church qu'ils veulent se

rendre à condition que leur vie et leurs propriétés soient assurées ; ils promettent de vivre tranquillement sous des lois Grecques. Dans de pareilles circonstances on ne peut s'empêcher de désirer ardemment l'arrivée du comte Jean Capo d'Istrias ; aussi est-il impatientement attendu par tous les Grecs qui aiment leur patrie.

« Une expédition s'est faite pour l'île de Candie, et nous y avons contribué en vivres pour 4000 piastres fortes. Les Candiotes m'ont écrit pour m'offrir la direction de leurs affaires tant militaires que civiles. Ne voulant accepter aucun commandement grec, j'ai refusé. Ils ont alors redoublé d'instances, et leurs députés même m'ont affirmé de vive voix que ma présence et ma parole seraient une garantie suffisante pour les Candiotes musulmans qui tous désirent de vivre dans le pays comme sujets Grecs. J'ai cru devoir persister dans mes refus, alléguant qu'avant tout il fallait que le comte Jean Capo d'Istrias fût en Grèce. Cependant combien il serait avantageux pour les Grecs d'acquérir une province si belle et si fertile !

« Je ne reçois plus de lettres d'Europe, ce qui me chagrine beaucoup d'autant plus que l'argent que j'avais à moi est épuisé ainsi que celui de mes camarades ; il nous faudra faire des dettes.

« Nous avons envoyé dernièrement 50 Arabes à Smyrne pour être échangés contre 48 Hydrites. L'amiral autrichien Dandolo a eu la bonté de se charger de cette affaire. Nous faisons autant que nous le pouvons escorter les bâtiments marchands pour faire honneur au pavillon grec qui se souille trop souvent par des actes de piraterie.

« Mon tort (à Poros) sera bientôt achevé, et la canonnière la *Genevoise*, la plus grande de toutes, est sur le chantier. J'en ferai construire encore une ; c'est la meilleure arme dans ces mers. — Nos fonctions, selon toute apparence, vont toucher à leur terme, puisque, grâce à l'intervention des puissances, les secours des Philhellènes ne seront bientôt plus nécessaires.

« Avant de quitter ce pays, je dois vous dire que je suis loin d'être mécontent d'y être venu. Je sens, que je n'ai rien à me reprocher, et je ne vous dissimule pas que les marques de reconnaissance que je reçois de ce peuple qui n'est pas trop porté à estimer les étrangers, me récompensent bien de mes fatigues et de mes souffrances. S'il me fallait recommencer, je le ferais sans hésiter, et je me comporterais de la même manière, ce qui vous prouve que si j'ai fait des fautes, du moins elles ont été involontaires.

« La commission a établi autant d'ordre qu'il a été possible ; lorsque je partirai, je laisserai un fort et deux bonnes canonnières en souvenir des Philhellènes dans ce pays qui n'a été sauvé que par une charité active et philanthropique. Si j'avais eu de l'argent, j'aurais fondé un hôpital. (Les Américains l'ont fait, mais seulement pour un an.)

« Le dernier souhait qui me restera à former, sera de voir se créer une caisse de fonds spécialement destinés à l'éducation morale et industrielle de jeunes Grecs qui puissent répandre en Grèce les arts et les sciences de l'Europe, et lui donner un jour de bons capitaines, de bons administrateurs et de bons magistrats.

« Le bâtiment l'Unicorn se chargera de mes lettres. Il va à Corfou pour chercher le gouverneur. Qu'il arrive au nom de Dieu ! Notre brick va à Sira et protégera les finances et le commerce des îles. »

N. B. On avait répandu le bruit que la flotte grecque aux ordres de l'amiral Cochrane avait été brûlée par l'amiral de Rigny. Cette nouvelle n'a point de fondement. On sait, au contraire, que lord Cochrane coopère avec les escadres alliées pour la destruction de la piraterie.

PARIS, 29 décembre 1827.

Nous recevons une lettre de Vienne, du 20 décembre, dans laquelle nous lisons :

« Sir Henri Wellesley vient de recevoir un courrier de Constantinople, en date du 30, qui lui apporte une lettre autographe de M. Stratford Canning, qui lui mande de lui faire parvenir à Corfou ses dépêches, parce qu'il devait partir de Constantinople au plus tard le 4 décembre.

« Les nouvelles de Smyrne vont jusqu'au 24 novembre, et ne disent rien de Scio, ce qui fait que l'Observateur d'aujourd'hui garde le silence sur la nouvelle arrivée hier de Trieste. »

M. de Tatischeff a donné un grand dîner, à l'occasion de la fête de son souverain. Le prince de Metternich a porté la santé de l'empereur Nicolas, et M. de Tatischeff celle de notre empereur.

(Gazette de France)

— On parle de quarante mutations parmi les préfets. Les uns ont été heureux, les autres ont succombé dans la lutte électorale. Il s'agit de récompenser et de punir. Les rigueurs et les faveurs ministérielles n'auraient-elles pas encore un autre motif ? N'y a-t-il pas trente réélections à faire ?

— Parmi une foule de choses dites, redites et fantaisies par la position plus qu'extraordinaire où de Villèle s'est placé, voici la dernière résolution

arrêté, dit-on, par ce ministre. Pour retarder sa chute, il prendrait le portefeuille de l'intérieur, resterait président du conseil ou même consentirait à renoncer à la présidence, s'élancerait de tous ceux qui s'oublieraient assez pour accepter avec lui, ou du moins sacrifierait M. Franchet, trente-sept préfets et trois directions. Pour se composer la majorité, M. de Villèle se retranchant toujours derrière le Roi, supplierait le monarque d'agir sur l'esprit d'une quarantaine de membres isolément.

(Journal des Débats.)

—Revenons un moment au ministère. On ne suffirait point à raconter tous les projets qu'on prête à M. de Villèle. Parmi les bruits qui ont circulé, nous nous arrêtons à celui-ci : On assure que M. de Villèle a pris, il y a plus de trois semaines, la résolution de quitter le monde des affaires ; mais comme il a dans le ministère qu'il abandonne une foule d'intérêts à ménager, de précautions à prendre, en un mot, beaucoup de choses à arranger ou à finir, et que la plupart de ces choses ne pourraient se faire si sa retraite était proclamée d'avance, il affecte de dire qu'il ne partira point, et le fait répéter par la Gazette et le Moniteur. Ceux qui répandaient cette version, plus ou moins vraisemblable, ajoutent que tout sera fini dans peu de jours, et que le déménagement de la rue de Rivoli pourra se faire au terme du 15 janvier prochain. Quoique M. de Villèle ait la résolution de partir, ils croient néanmoins qu'il regarda quelquefois à droite et à gauche, pour savoir s'il y a quelque moyen de rester. C'est toujours l'histoire du bûcheron de La Fontaine, qui invoque la mort contre les misères dont il est accablé ; et lorsque la mort est là, il la prie seulement de l'aider à charger son fagot.

(Quotidienne.)

— C'est toujours avec plaisir que nous annonçons aux amis des bons vers et de leur pays une production de MM. Barthélemy et Méry : également remarquables par leur courage et par l'originalité de leur talent, ils sont entrés et se sont maintenus dans une carrière difficile à parcourir avec honneur. La satire a pris entre leurs mains un caractère plus grave et un aspect tout nouveau. Les suffrages non interrompus du public et le succès sans exemple de la Villéiade prouvent combien ils sont arrivés à propos, et quelles ressources offrent aux poètes les idées de liberté et de patrie. La satire qu'ils viennent de publier est intitulée : *Adieux aux ministres, ou nos Etrennes à Villèle*. Elle brille de tous les genres de mérite qui distinguent nos deux jeunes poètes. C'est la même verve, la même gaieté, le même mordant satirique, la même richesse de style et le même bonheur d'expression. Nous ne ferons aucune citation à cause de l'embarras du choix.

BANQUE DE FRANCE.

Le conseil-général de la Banque a fixé à 35 fr. par action le dividende du 2^e semestre 1827. La réserve est de 2 fr. 50 cent. par action.

Le dividende sera payé, à bureau ouvert, à partir du 2 janvier prochain, au palais de la Banque.

MM. les actionnaires pourront envoyer des fondés de pouvoir pour recevoir et signer les émarquements.

Il est indispensable de présenter les titres.

Paris, 26^e décembre 1827.

Le directeur GARRAT.

— Le Moniteur contient deux ordonnances sur l'indemnité de Saint-Domingue, au sujet de la répartition. La première, motivée sur la nécessité de réduire les frais de la liquidation, est réglementaire : elle réduit à cinq membres le nombre de chacune des trois sections qui était fixé à neuf. La seconde ordonnance est relative au personnel.

Sont éliminés de la première section MM. de Montalembert, pair de France ; le marquis de Nicolai, ancien député ; de Flouet, ancien propriétaire à Saint-Domingue ; et Bouteiller, conseiller de préfecture à Nantes. Cette section reste composée de MM. le duc de Levis, président ; de Gerès, ancien député ; Malouet, conseiller-d'état ; de la Mardelle, maître des requêtes ; et Chrétien de Poly, conseiller à la cour royale.

De la deuxième section sont éliminés MM. Straford, député ; de Blaggy, id. ; le colonel Galiffet ; et M. de Tharon, ancien propriétaire à Saint-Domingue. Cette section reste composée de MM. Lainé, pair de France, président ; de Pontécoulant, pair de France ; de Kersaint, maître des requêtes ; de Frasers, conseiller à la cour royale de Paris, et Derville Malecard, ancien préfet.

De la troisième section sont éliminés MM. Fadat de St-Georges, ancien député ; de Villiers du Terrage, maître des requêtes ; Angelier, ancien préfet, et Delahorde, ancien propriétaire à Saint-Domingue. Cette section reste composée de MM. le baron Portal, pair de France, président ; comte d'Argout, pair de France ; André, membre de la chambre des députés ; de Verges, conseiller auditeur à la cour royale de Paris ; et du marquis Fournier de Bellevue.

Il en résulte que les trois propriétaires de St-Dom-

mingue sont remplacés par des fonctionnaires. Deux sections réunies pour le cas d'appel pourront juger au nombre de sept voix.

Ces ordonnances sont datées du 23 décembre et contrasignées DE VILLELE.

Le Moniteur publie une autre ordonnance en cinq articles qui, par motif d'économie et vu la situation avancée de la liquidation des émigrés, supprime quatre des sections de la commission instituée par l'ordonnance du 8 mai 1825, et renvoie toutes les affaires en instance à la quatrième section.

Celle-ci est composée de M. Beugnot, ministre d'état, pair *in petto* ; de M. le comte de Breteuil, pair de France, rapporteur de la loi du sacrilège et créateur de l'expression *décide* ; de M. de Maquillé, membre de surveillance de la dernière censure, et pair de la création-Villèle ; de MM. de Freville et Duplex, conseillers d'état.

L'art. 3 de cette ordonnance est ainsi conçu : « Lors qu'en exécution de l'art. 4 de notre ordonnance du 1^{er} mai 1825, il y aura lieu de procéder à l'examen des avis donnés par les préfets en conseil de préfecture, sur la lésion éprouvée par les ayant-droit, les membres qui font aujourd'hui partie des cinq sections de la commission se réuniront dans une séance extraordinaire, sur la convocation de notre cousin le maréchal duc de Tarente, président de la commission d'indemnité. »

On ignore quelle gratification est réservée aux membres de la commission pour ce service temporaire.

— On nous écrit de Tours à la date du 25 de ce mois : « Les fabricans de soierie de cette ville ont fait une pétition au ministre de la maison du roi, afin d'obtenir des commandes pour le garde-moulin. Ils se sont présentés à la préfecture pour la faire apostiller du préfet ; voici la réponse : *Messieurs, on ne doit rien demander à une administration, quand on ne veut pas se laisser diriger par elle ; je légaliserai vos signatures.* »

Le préfet dresse tous les ans une liste des industriels qui doivent concourir à l'élection des juges du commerce. Cette année, quatorze négocians ont été destitués de leur titre de notables-négocians qu'on ne leur avait jamais contesté jusqu'ici. On remarque parmi les exclus un juge actuel du tribunal de commerce, et le chef d'une des premières maisons de Tours. Je n'ai pas besoin de vous dire quelles sont les opinions politiques et quels ont été, aux dernières élections, les votes des victimes de cette mesure. »

Nous ne saurions qu'applaudir à ce dernier arrêté préfectoral, en ce qu'il signale aux notables indépendans les hommes sur lesquels leurs suffrages doivent se porter. Il est à parier qu'aucun d'eux ne songera à nommer les Benjamins de la préfecture, et que les exclus réuniront toutes les voix libres.

COUR ROYALE DE PARIS.

(Présidence de M. Dupaty.)

Affaire des libraires Mansut et Poincnet.

Pour la sixième fois depuis l'ordonnance du 1^{er} septembre 1827, a été prononcée l'abrogation du règlement du 28 février 1725.

M. Tarbé, avocat-général, après avoir combattu le système de l'abrogation du règlement, a abordé, en quelques mots, la question aujourd'hui la plus intéressante, celle relative à l'ordonnance du 1^{er} septembre 1827. Ce magistrat a déclaré qu'il ne voulait pas attribuer à cette ordonnance plus de force et de puissance qu'elle n'avait entendue s'en attribuer elle-même. Il a reconnu d'une manière formelle qu'elle ne pouvait être considérée que comme une interprétation judiciaire ; qu'elle ne pouvait s'appliquer qu'au cas pour lequel elle avait été faite. Il l'a invoquée, non pas comme une autorité qui dût lier les magistrats, mais simplement, a-t-il dit, comme l'avis d'hommes éclairés, avis qui ne pouvait pas être légèrement négligé. Il a ajouté que cette ordonnance était entièrement étrangère à l'affaire actuelle, c'était là le seul motif pour lequel il n'en avait point parlé dans ses premières conclusions.

M^e Charles Lucas, défenseur des prévenus, entrant dans la discussion, établit, 1^o que le règlement de 1725 est abrogé ; 2^o que l'ordonnance du 1^{er} septembre est illégale et inconstitutionnelle.

L'avocat termine ainsi son éloquente plaidoirie :

« Magistrats, une belle page vous est réservée dans notre histoire. Lorsqu'il y a quelques jours à peine, le ministère déparant par une ordonnance cette chambre héréditaire, objet de la reconnaissance de la France et des respects de l'Europe, et de l'autre précipitant la France dans ses comices, pour obtenir, de la surprise et de la servilité peut-être, ce qu'il n'oserait attendre de la liberté des votes, menaçait le pays du plus affreux despotisme ; car, si dans l'ordre moral il n'est pas de vice plus hideux que l'hypocrisie qui se pare de la vertu, dans l'ordre politique, il n'est pas de gouvernement pire que celui qui marche sous le masque de la légalité ; lorsqu'hier encore, ces scènes déchirantes jetaient un sentiment mêlé de tris-

tesse et d'horreur dans l'âme des citoyens qui, depuis le 13 vendémiaire, n'avaient pas vu le pavé de Paris rougi de sang français ; au milieu de tous ces terribles événements qui contenaient peut-être trop de provocations au désordre, si la France est restée calme et patiente, c'est qu'auprès de ceux qui violaient les lois, elle vous a vus en magistrats qui savaient les faire respecter.

« Vous seuls, magistrats, vous avez inspiré au pays cette confiance salutaire dans le règne et la souveraineté des lois. Vous avez accompli là une grande et belle œuvre ; au sortir de nos troubles révolutionnaires, c'est vous qui avez appris à cette France, si ardente pour les libertés, qu'il est un autre moyen que la violence de les conserver et de les défendre. Poursuivez, magistrats, par un arrêt de plus, notre éducation constitutionnelle ; car certes ce n'est pas le moment où le pays vient de retirer sa confiance au ministère, que vous choisirez pour lui restituer la vôtre. »

Après de nouvelles observations présentées par M. le substitut, et une courte réplique de M^e Lucas, la cour s'est retirée en la chambre du conseil pour en délibérer ; elle a rendu son arrêt en ces termes :

« La cour reçoit le procureur du roi, faisant droit,

« Sans s'arrêter ni avoir égard à l'ordonnance du 1^{er} septembre 1827, spéciale d'après ses termes à l'affaire Teste ;

« Considérant que l'arrêt de règlement du 28 février 1725 a été formellement abrogé par l'art. 2 de la loi du 17 mars 1791 ;

« Considérant que le décret de 1811 et la loi de 1814, qui ont rétabli les brevets d'imprimeurs et de libraires, loin de rappeler les dispositions pénales de ce règlement, prononcent des peines différentes, ce qui prouve que la législation, en cette matière, a été entièrement changée, et que dès lors aucune des dispositions réglementaires antérieures à 1791 n'a pu revivre ;

« Adoptant, au surplus, les motifs des premiers juges ;

« En ce qui touche les dépens,

« Considérant que Mansut est poursuivi pour un fait qui n'est qualifié ni délit, ni contravention par les lois existantes, et que la partie qui succombe est, aux termes du code d'instruction criminelle, la seule qui doive être condamnée aux frais ;

« Met l'appellation au néant ;

« Ordonne que ce dont est appel sortira son plein et entier effet. »

EXTERIEUR.

ESPAGNE.

Barcelone, 20 décembre.

On s'entretient beaucoup d'une amnistie générale qui serait autant une œuvre de sage politique, qu'un bienfait de miséricorde ; mais on ajoute qu'on a vu mettre à la voile la goëlette la Mahonnaise convoyant deux transports chargés de prisonniers d'état.

Le gouvernement de la Catalogne va recevoir une nouvelle organisation et paraît devoir être divisé en deux parties qui resteront néanmoins dans les attributions centrales du capitaine-général. Cet ordre ainsi établi, le général Munet aurait le commandement de la haute Catalogne, dont le siège serait à Vich, tandis que celui de la basse Catalogne, qui aurait pour chef le général Caratala, serait à Réus ou à Valls.

AUTRICHE.

Vienne, 20 décembre.

19 décembre. Mét. 88 5/8 ; act. de la banq. 1,040 ; 20 idem. idem. 58 15/16 ; idem. 1,041.

Nous avons reçu ici des lettres directes de Smyrne du 24 novembre, qui ne disent pas un mot de l'incendie de la flotille grecque, près de Scio. Par là cette nouvelle, venue de Trieste, devient très-douteuse.

MOLDAVIE.

Jassy, 11 décembre.

Sur un bruit qu'une troupe de cavalerie turque de 1500 hommes avait passé le Danube, pour marcher sur Bucharest, il s'est fait un mouvement général dans l'armée russe. Deux pouks de Cosaques ont même passé le Pruth, soit de leur propre gré, soit par ordre supérieur. Mais le colonel du génie, M. de Portas, s'étant rendu auprès du général Korlakov, et lui ayant dit que cette nouvelle de l'invasion des Turcs ne pouvait manquer d'être fautive, parce qu'il n'en avait pas reçu d'avis officiel, les troupes russes reçurent l'ordre de faire halte, et de reprendre leurs anciens cantonnemens.

On fait ici de sérieuses réflexions sur la promptitude de ce mouvement de l'avant-garde russe : elle prouve que l'armée est autorisée à prendre l'offensive à la première nouvelle d'un événement contraire aux traités, sans attendre l'ordre de la cour.

(Gazette d'Augsbourg.)

BULLETIN COMMERCIAL DE LYON.

La place et le temps que nous avons été obligés de donner, depuis près de trois mois, aux intérêts politiques, nous ont fait suspendre nos bulletins commerciaux. Mais aujourd'hui, le nouveau format

de notre feuille nous permettant de les faire préparer, nous nous empressons d'en profiter, avec l'intention de les continuer exactement, et le désir qu'ils présentent un nouvel intérêt à nos lecteurs.

Nos manufactures, pendant presque toute l'année qui vient de s'écouler, ont travaillé avec beaucoup d'activité. Aussi la consommation s'est-elle maintenue chaque mois dans une proportion régulière, quoiqu'élevée. L'on peut en évaluer l'importance à 700,000 kil. environ pour la totalité, et tout en annonçant le maintien. Malgré de pareils besoins, les prix de la soie sont restés à des cours fort raisonnables, et que l'on doit principalement à l'abondance de notre récolte nationale et à la diminution des droits de sortie des soies de Piémont. Car notre marché, par suite de ces deux causes, est restée constamment au-dessous de ceux d'Italie, et depuis plusieurs années, jamais nos rapports avec ce pays n'ont été plus nuls.

Voici nos cours du jour:

Organsins Piémont.

20121	21122	22123	23124	24125	25126	26128
f.40	f.39 50	f.39	f.38 50	f.38	f.37	f.36
28130	30132	32136	36140			
35	34	33	32			

Ceux de France, 50 c. au-dessous.

Trames de France.

26128	28130	30132	32134	34136	36140	40145
f.34	f.33	f.32 50	f.32	f.31	f.30	f.29 50
45150	50155	55160				
f.29	f.28 50	f.28				

Celles de Piémont aux mêmes prix.

Grèges.

9110	10111	11112	12114	14116	16118	18120
f.32	f.31	f.30	f.29	f.27 50	f.26	f.25

La denrées coloniales et les marchandises en général ont peu de mouvement voici quelque tems. Probablement les transactions vont reprendre plus d'activité avec la nouvelle année.

En teintures, les bois sont abondants. On ferait les coupe d'Espagne à f. 30; bois des îles, f. 26; Ste-Marthe, f. 49; jaune, f. 34, les Fernambouc seuls manquent.

Cochenille, f. 34; galle en sorte, f. 20; garance d'Avignon, f. 90; d'Alsace, f. 115; Indigos assez soutenus, bl. fl., f. 37; fin viol., f. 35; bon rouge, f. 50; cuivré, f. 25; Sobrez, f. 22; Manille, f. 20; Madras, f. 25; Egypte, f. 34; Safranum, f. 250 nouveau; vieux, f. 200.

Cotons. — Souboujeac, f. 220 à 250; Caroline et Georgie, f. 205 à 210; Kinique, Kircagak, Alabama, Mahile, Chypre première, 190 à 205; Louisiane, f. 220; Jumel, f. 185 à 190; Acre et Adenos, f. 185; Bengale et Surate, f. 180.

Cafés peu abondants. — Martinique, f. 5; Bourbon, f. 2 50; Haïti, f. 2 25.

Sucres en pains. — Paris et Bordeaux, f. 2 65; Marseille, f. 2 60; terrés Havanne, f. 2 80 première; deuxième, f. 2 70; brut Bourbon, f. 175; Martinique, f. 170.

Poivres. — Lourd, f. 2 40; mi-lourd, f. 2 20; léger, f. 1 80.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AUTRES.

AVIS.

A dater de ce jour, le Précurseur, d'après l'adoption du barreau de Lyon, est le journal spécial des annonces judiciaires.

Il publiera en outre les avis particuliers de toute espèce, les annonces et prospectus des établissements d'industrie et de commerce, ceux de librairie, etc.

Le Précurseur étant tiré à un nombre d'exemplaires infiniment plus considérable que les feuilles particulières d'annonces, les avis qu'il contiendra jouiront d'une publicité plus grande à proportion. De plus, cette publicité ne sera point limitée, comme celle que donnent ces feuilles, à la ville ou à l'arrondissement, elle s'étendra à tous les départements voisins, principalement du Midi et de l'Ouest, à toutes les principales villes de France, par conséquent à tous les grands centres d'industrie et de commerce.

Malgré cet avantage, le prix des insertions dans le Précurseur ne sera pas plus élevé qu'il ne l'est dans les feuilles qui s'impriment actuellement à Lyon.

On reçoit les annonces, à Lyon, au bureau du Précurseur; et à Paris, chez MM. Sautet et Comp., libraires, place de la Bourse.

A VENDRE.

Sept maisons dans la ville de Lyon; une dans un quartier Bourgeois; les six autres dans des positions de commerce.

— Plus, quatre domaines aux environs de Lyon; dont un où il y a un pensionnat de demoiselles.

— Plus, un autre domaine à un quart d'heure de Trévoux, dans une jolie position, d'un revenu net de 6 pour cent.

— Plus, un riche café, bien achalandé, à Lyon, situé près du théâtre le plus fréquenté.

S'adresser à M. Boilevin (de midi à 5 heures) en son cabinet, place des Capucins, n° 1, au 1^{er}.

DOMAINE A VENDRE A MILLERY.

Ce domaine, appelé La Sauvagère, situé en la commune de Millery, à peu de distance de la grande route de St-Etienne, se compose de vaste et belle maison bourgeoise construite en pierre, et dans une exposition agréable, bâtiment d'exploitation, cour, jardin, terrasse, écuries, tenailler, caves, pressoir, allée d'ombrage, source d'eau pure intarissable, deux lavoirs, buanderie.

Il contient huit hectares quatorze ares (soixante-trois bichérées environ) environ en vignes, prés, terre, et luzernières, etc., etc.; cinq hectares (quarante-cinq bichérées environ) sont contigus aux bâtimens.

Le plan de cette propriété est déposé entre les mains de M^e Bertholon, notaire à Millery, où l'on peut prendre connaissance des conditions de la vente.

Le vente sera faite, en totalité ou par parties, à l'amiable et sans enchères, en l'étude dudit M^e BERTHOLON, notaire à Millery.

A vendre 60 hommées de vigne jeune, situées sur la commune de Charly, territoire de Rumeyère, en bonne exposition.

S'adresser aussi à M. Bertholon, notaire à Millery.

Vente volontaire.

Le 20 janvier courant, à 4 heures de relevée, il sera vendu en l'étude de M^e Coste, rue Neuve, n° 7:

1.^o Une machine à feu, à rotation, de la force de vingt chevaux; système de Vast et Boulton;

2.^o Le bateau qui la porte et cinq batelets accessoires;

3.^o Environ soixante et dix quintaux cables et cordages divers; lesquels objets seront mis aux enchères séparément.

La machine à feu a été éprouvée; sa marche est parfaite, et elle a été reçue par la commission chargée de l'examen des machines à feu. Elle a servi et peut servir encore à la remorque des bateaux chargés sur le Rhône; elle peut également être employée à terre à l'exploitation des mines, ou à mettre en mouvement toute espèce d'usine où une puissance considérable est nécessaire.

Cette machine est stationnée vers la rive orientale de la Saône, un peu au-dessous de la barrière de l'Ortoir, au cours du Midi. On pourra traiter de gré à gré. S'adresser chez M^e Coste, notaire.

LE PROPAGATEUR

Des Procédés industriels dans le Midi de la France;

Journal renfermant des notices sur les manufactures, usines, etc., et tout ce qui peut avoir rapport à l'industrie des départements méridionaux; l'application des lois de l'hygiène à la salubrité des ateliers et aux diverses professions, etc.; l'analyse des journaux français, anglais, américains, etc., relatifs à l'industrie, aux arts et métiers, à l'économie publique, manufacturière, commerciale, rurale et domestique; ouvrage utile et dédié aux fabricants, artistes, ouvriers de toutes les classes, agriculteurs, etc., ainsi qu'à toutes les personnes qui s'intéressent aux progrès des arts utiles et de la civilisation; par une société de fabricants, artistes, industriels et savans de Toulouse et des départements du Midi; publié par Urbain Vitry, architecte, professeur de géométrie et de mécanique industrielles à l'école de Toulouse, membre de la société des beaux-arts, correspondant du recueil industriel et du journal hebdomadaire des arts et métiers de l'Angleterre, etc.; et G. Cany, docteur-médecin, l'un des rédacteurs principaux du journal des sciences médicales de la Haute-Garonne, membre de la société de médecine de Toulouse, de la société des beaux-arts, correspondant des sociétés médicales d'émulation de Paris, de médecine pratique de Montpellier, de médecine de Marseille, Bordeaux, etc.

L'industrie, les sciences et les arts, se prêtent des secours mutuels, et concourent à la prospérité et au bonheur des nations.

L'industrie est l'un des agens les plus puissans de la civilisation; elle vient au secours de l'homme pour l'exécution de ses travaux, elle allège sa peine, augmente son bien-être, accroît ses jouissances, adoucit ses mœurs; enfin, elle concourt à la richesse des états et au bonheur des nations. Si la France a pu réparer, dans un petit nombre d'années, les pertes immenses qu'elle venait d'éprouver, si elle est arrivée en très peu de temps à un degré si élevé de prospérité, elle le doit principalement aux progrès de l'industrie, des sciences et des arts.

Cependant, on ne peut se le dissimuler, les départements du Midi sont restés en arrière dans ce mouvement extraordinaire imprimé par l'industrie à la France depuis quelques années. Les arts utiles, l'économie publique et rurale, languissent dans ces belles contrées. Cette inertie doit être attribuée, selon nous, non-seulement à la tendance naturelle de l'homme à conserver ses habitudes et les vieilles pratiques de la routine, mais surtout à la cherté des journaux industriels de la capitale, qui s'est opposée jusqu'à ce jour à ce que les nouvelles méthodes et les inventions modernes se soient propagées dans le Midi.

C'est pour remédier à cet état de choses que, guidés uniquement par l'amour du bien public, nous avons entrepris de publier à Toulouse un journal industriel à la portée de toutes les intelligences, de tous les états et de toutes les fortunes; pouvant tenir lieu des principaux journaux relatifs à l'industrie, publiés tant en France qu'à l'étranger, puisqu'il en renfermera la substance. Nous éviterons avec le plus grand soin d'y reproduire les longues dissertations scientifiques qui ne remplissent que trop les journaux de la capitale, pour faire connaître spécialement les découvertes, les machines, les procédés nouveaux, et tout ce qui peut contribuer au perfectionnement des arts et métiers. Pour mieux atteindre ce but, nous ne nous bornerons pas seulement à parler des inventions et des procédés récents, nous indiquerons en outre les découvertes qui, quoique connues depuis quelques années, n'ont pas encore été pratiquées dans nos départements.

Ce recueil rendra, nous osons l'espérer, un service signalé à tous ceux qui s'occupent des arts industriels, par cela seul que, pour un prix très modique, il les mettra au niveau des connaissances actuelles relatives à l'industrie.

Le Propagateur sera divisé en plusieurs sections. La première renfermera des notices sur les établissements industriels, et sur tout ce qui peut avoir rapport à l'industrie des départements méridionaux; la seconde traitera de l'application des lois de l'hygiène à la salubrité des ateliers et aux diverses professions, etc.; la troisième donnera l'analyse des journaux français, anglais, américains, etc., relatifs à l'industrie et aux arts et métiers; la quatrième enfin sera réservée à l'économie publique, manufacturière, commerciale, rurale et domestique.

De nombreux matériaux, rédigés ou choisis d'avance, nous permettront d'offrir chaque mois à nos souscripteurs l'ensemble de ces divisions: elles nous paraissent devoir répondre aux divers besoins de toutes les classes de lecteurs.

Tous les industriels, artistes et savans du Midi, sont invités à participer par leurs travaux à la publication de ce recueil. Les directeurs recevront avec reconnaissance les mémoires, observations, etc., qu'on voudra bien leur adresser, et s'empresseront de les faire connaître au public.

Le Propagateur paraîtra par cahiers composés de 32 pages au moins, format in-8^o, dans la première quinzaine de chaque mois, à dater du mois de janvier 1828. Le dernier numéro de l'année sera terminé par une table générale et alphabétique des matières.

Le prix de la souscription est fixé, franc de port, à 8 fr. pour l'année, 5 fr. pour six mois, et 3 fr. pour trois mois.

On s'abonne à Toulouse, chez Benichet cadet, imprimeur-libraire, rue Fourbastard, n° 26; chez les principaux libraires et directeurs des postes des départements.

Les lettres, mémoires, demandes, argent, etc., doivent être adressés, franc de port, à MM. les directeurs du Propagateur, à leur bureau, chez Benichet cadet.

AVIS.

On désirerait avoir la collection de l'écriture des hommes célèbres de la nation française.

S'adresser au bureau du Journal.

François Farina, maître de langue italienne, donne des leçons en ville et chez lui, d'après une méthode très-simple et au moyen de laquelle on fait les progrès les plus rapides; et ses prix sont très-modérés.

Il demeure place St-Nizier, maison des Quatre Tournelles, n° 2, au 3^e.

On donnera une récompense à la personne qui pourra donner des renseignemens sur Françoise Coque, née à Corbellin (Isère), mariée à Grenoble à Joseph Collomb: on croit qu'elle tient à Toulouse une fabrique de plomb pour la chasse.

AVIS INTÉRESSANT.

Nous prévenons les personnes que les progrès de l'industrie intéressent, et qui désirent voir marcher et connaître les avantages de la nouvelle, simple et précieuse machine à vapeur, dite Tambour Rotatif, de l'invention de M. Richard, ingénieur-optimicien, breveté pour cette dite machine, qu'il la rendra à la vue du public, pour la dernière fois, vendredi et samedi 4 et 5 du présent mois, de 10 heures à midi, chez M. Cottagne, rue de Condé, n° 40, au bout de la rue de la Charité, à Lyon.

SPECTACLES DU 1^{er} JANVIER.

GRAND-THEATRE PROVISoire.

LE PARRAIN, comédie. — Cendrillon, ballet. — Le Maçon, opéra.

THEATRE DES CELESTINS.

LA JOURNÉE D'UN PLANEUR, vaudeville. — LE MÉNAGE DE SATURNE, vaudeville. — LE PORTRAIT DU PENDU, mélodrame. — LES INCONVENIENS DE LA DILIGENCE, vaudeville.

BOURSE DU 29.

(Deux heures et demie.)

Cinq p. 0/0, 101 f. 55 c. — Trois p. 0/0, 67 f. 50 c. — Duc., 100 f. 00 c.

